

RELEVÉ DE DÉCISIONS

SOUS RÉSERVE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Extrait des délibérations du
[CC 01.10.2025]

Vous trouverez ci-dessous les principales délibérations à retenir du Conseil Communautaire du mercredi 1 octobre 2025.

I. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – AIDE À L'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ

Attribution de subventions aux entreprises du territoire

Le Conseil Communautaire a validé l'attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement de proximité, destiné à soutenir les entreprises locales dans leurs projets de développement.

Ces aides, directes et ciblées, visent à favoriser le dynamisme économique, maintenir et créer de l'emploi, et renforcer l'attractivité du territoire.

Après avis favorable de la Commission Développement Économique (2 septembre 2025) et du bureau élargi (18 septembre 2025), les entreprises suivantes bénéficieront d'un accompagnement financier :

- **Mise au Green** (Christophe TIENNOT) : 985,50 €
- **Good Vyb** (Yannick VALLUET) : 21 335,76 €
- **Les Douceurs Normandes** (Stéphane CHALOT) : 18 838,72 €
- **Tripes Paillard** (Anne-Marie TALBOT) : 50 000,00 €
- **Vauchel Cyril Couverture** (Cyril VAUCHEL) : 19 320,00 €
- **La Boucherie du Coin** (Sylvain WYFFELS) : 1 566,92 €
- **Studio Moutis SAS** (David DES MOUTIS) : 11 978,52 €
- **Toutou Bigoudis** (Muriel LACAILLE) : 9 018,38 €
- **Cab** (Clémence MALANDAIN) : 3 461,32 €
- **Maison Lhomme – Charcuterie Traiteur du Dun** (Romain LHOMME) : 20 305,63 €

Au total, **156 810,75 €** seront attribués afin de soutenir les projets d'investissement des entreprises locales.

RELEVÉ DE DÉCISIONS

SOUS RÉSERVE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

II. DÉVELOPPEMENT DURABLE – PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

Approbation du programme d'actions 2025-2030

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre poursuit son engagement en faveur d'une alimentation saine, durable et accessible à tous, avec l'approbation du **Programme d'actions du Projet Alimentaire Territorial (PAT)**.

Véritable outil stratégique, le PAT a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire : élus, agriculteurs, associations, services de l'État, acteurs économiques et structures solidaires. Il vise à :

- soutenir les producteurs locaux et valoriser leurs productions,
- favoriser les circuits courts et une alimentation de qualité,
- sensibiliser les habitants, et en particulier les jeunes, à une alimentation durable,
- renforcer la restauration collective dans une logique de proximité et de qualité,
- encourager une économie circulaire et coopérative.

Le **programme d'actions** adopté est structuré autour de **6 axes** et **23 actions** :

1. Production agricole, produits de la mer et circuits courts
2. Alimentation et environnement
3. Alimentation et social
4. Éducation à l'alimentation
5. Restauration collective
6. Économie circulaire et coopération locale

Le **Projet Alimentaire Territorial**, qui s'inscrit dans le cadre du Projet de territoire et du Plan Climat Air Énergie Territorial, sera déployé sur la période 2025-2030.

III. GESTION DES RISQUES – STRATÉGIE LITTORAL 76

Gestion des risques : validation du diagnostic et du plan d'actions de la Stratégie Littoral 76

Le Conseil Communautaire a approuvé le **diagnostic, les orientations stratégiques et le plan d'actions** de la Stratégie Littoral 76, pilotée par le Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime (SML76).

Cette stratégie, élaborée depuis 2022 en concertation avec l'ensemble des acteurs du littoral (élus, services de l'État, acteurs socio-économiques, usagers, habitants), vise à répondre aux défis majeurs liés au **recul du trait de côte**, à la **submersion marine** et aux **conséquences du changement climatique** sur le littoral allant du Havre au Tréport.

Elle définit :

- une **vision du littoral à l'horizon 2100**,
- une **trajectoire d'adaptation par configuration territoriale**, à court, moyen et long terme,
- un **plan d'actions opérationnel**, qui sera progressivement déployé.

RELEVÉ DE DÉCISIONS

SOUS RÉSERVE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Extrait des délibérations du
[CC 01.10.2025]

Parmi les actions à venir figure notamment la rédaction d'une charte d'engagement rassemblant l'ensemble des partenaires (collectivités, État, financeurs, acteurs techniques et associatifs), prévue pour le printemps 2026.

Par cette décision, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre réaffirme son engagement aux côtés du Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime pour anticiper les risques, adapter le territoire littoral et accompagner la transition face au changement climatique.

IV. ENFANCE – PÔLE ENFANCE-JEUNESSE

Un projet commun à Ourville-en-Caux pour accueillir enfants et élèves

Le Conseil Communautaire a validé l'acquisition de terrains à Ourville-en-Caux pour la construction d'un **nouveau Pôle Enfance-Jeunesse/École**. Ce futur bâtiment de près de **800 m²** aura pour finalité de **mutualiser les moyens et d'optimiser les coûts**, en regroupant dans un même lieu :

- des espaces dédiés aux activités périscolaires et de loisirs,
- ainsi que **deux classes de maternelle** pour les élèves de la commune.

Avec l'augmentation de la population et la saturation de certaines structures existantes, il devenait nécessaire de renforcer l'offre sur le territoire. Ce projet permettra d'ouvrir à l'année un accueil à Ourville-en-Caux, alors qu'il n'était jusqu'ici disponible qu'en été.

Une coopération entre la commune et la Communauté de Communes

Pour rendre ce projet possible, la commune d'Ourville-en-Caux met gracieusement plusieurs terrains à disposition. De son côté, la Communauté de Communes assurera la maîtrise d'ouvrage et intégrera le bâtiment à son patrimoine.

Le futur Pôle accueillera :

- **des enfants en périscolaire** (matin et soir),
- **60 enfants au centre de loisirs** les mercredis et vacances,
- **12 à 24 jeunes** de 11 à 17 ans à moyen terme.

Un parking sera aussi aménagé pour faciliter l'accès des familles.

Le coût total du projet est estimé à **2,3 M€ TTC**, financé par :

- la Communauté de Communes (852 000 €),
- la commune d'Ourville-en-Caux (568 000 € et mise à disposition des terrains),
- la CAF (500 000 €),
- l'État (380 000 € de subventions estimées).
- le Département

RELEVÉ DE DÉCISIONS

SOUS RÉSERVE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Ce futur équipement constituera le **5e accueil de loisirs permanent** du territoire et renforcera l'égalité d'accès aux services pour les familles de la Côte d'Albâtre.

V. ENFANCE-JEUNESSE – PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

Renouvellement du dispositif labellisé "Plan Mercredi" pour 2025-2029

Le Conseil Communautaire a validé le renouvellement du Projet Éducatif de Territoire (PEDT), mis en place depuis janvier 2019 et labellisé « **Plan Mercredi** », pour une nouvelle période de quatre ans (septembre 2025 – septembre 2029).

Un cadre éducatif partagé

- Le Projet Éducatif de Territoire permet de construire un **parcours éducatif cohérent et de qualité** pour chaque enfant, en assurant la complémentarité des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.
- Ce dispositif souple et adapté au territoire associe les différents acteurs éducatifs, sociaux et institutionnels afin de garantir une continuité dans l'accompagnement des enfants.

Une ambition éducative affirmée

Le renouvellement du Projet Éducatif de Territoire s'accompagne de la signature d'une convention entre la Communauté de Communes, la Préfecture de Seine-Maritime, les Services Départementaux de l'Éducation Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime.

Avec ce renouvellement, la Communauté de Communes réaffirme sa volonté de :

- renforcer la qualité et la diversité des activités périscolaires et extrascolaires,
- soutenir l'égalité d'accès à des services éducatifs de proximité,
- favoriser l'épanouissement des enfants et le soutien aux familles.

VI. JEUNESSE – STRUCTURE INFORMATION JEUNESSE

Renouvellement du partenariat avec la Région pour le dispositif "Atouts Normandie"

Le Conseil Communautaire a validé le renouvellement de l'engagement de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre dans le dispositif « Atouts Normandie », porté par la Région et destiné aux jeunes de 15 à 25 ans.

Un dispositif régional au service des jeunes

Créé par la Région Normandie, « **Atouts Normandie** » propose aux jeunes des avantages financiers

RELEVÉ DE DÉCISIONS

SOUS RÉSERVE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Extrait des délibérations du
[CC 01.10.2025]

et pratiques dans plusieurs domaines de leur vie quotidienne :

- formation,
- sport et culture,
- mobilité internationale,
- initiative et engagement citoyen.

Chaque jeune peut activer ces aides via un **porte-monnaie électronique** accessible en ligne, après création d'un compte personnel.

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, relais d'information de proximité

La Structure Information Jeunesse de la Côte d'Albâtre poursuivra son rôle de partenaire relais d'information, en s'engageant à :

- informer et accompagner les jeunes et leurs familles,
- sensibiliser aux avantages du dispositif, y compris « hors les murs » (forums, associations, établissements...),
- accompagner l'inscription, l'activation et l'utilisation des avantages,
- valider les inscriptions selon les critères d'âge,
- fédérer les acteurs locaux du sport, de la culture, de la jeunesse et de la formation,
- contribuer à l'amélioration continue du dispositif en lien avec la Région.

En reconduisant ce partenariat, la Communauté de Communes confirme son engagement en faveur de **l'égalité d'accès des jeunes du territoire** aux opportunités éducatives, culturelles et citoyennes.

VII. VIE ASSOCIATIVE

Attribution de subventions aux associations du territoire

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a validé, lors de sa séance du 1er octobre 2025, l'attribution de subventions destinées à soutenir les actions et événements portés par les associations locales.

Ces aides, inscrites au budget 2025 « Vie Associative », s'inscrivent dans la volonté de la collectivité d'accompagner le dynamisme culturel, sportif, social et événementiel du territoire.

Associations bénéficiaires et montants attribués :

- **Musiques et Muses (Clasville)** : organisation d'un spectacle vivant musical – 450 €
- **Le Retour d'Anaïs (Veules-les-Roses)** : Fête du bicentenaire de l'arrivée d'Anaïs Aubert, le 30 mai 2026 – 2 000 €
- **Alliance et Culture (Saint-Pierre-le-Viger)** : Festival du Lin et de la Fibre Artistique 2026 (3 au 5 juillet) – 12 000 €*

RELEVÉ DE DÉCISIONS

SOUS RÉSERVE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Extrait des délibérations du
[CC 01.10.2025]

- **Téléthon Côte d'Albâtre (Veules-les-Roses)** : organisation du Téléthon 2025 sur le territoire (5 et 6 décembre) – 2 500 €
- **Le Relais Saint Martin (Veules-les-Roses)** : actions de soutien social aux personnes et familles en situation de précarité – 4 000 €
- **OGEC École Sainte Jeanne d'Arc (Cany-Barville)** : 1ère édition des 10 km du Château de Cany – 2 500 €
- **Les Voiles Veulettaises (Veulettes-sur-Mer)** : organisation d'une régata le 9 août 2025 – 400 €
- **Cany-Barville Handball (Cany-Barville)** : développement et valorisation de la pratique sportive – 2 000 €
- **Club Nautique Valeriquais (Saint-Valery-en-Caux)** : Championnat Inter Clubs Habitables (20-21 septembre 2025) – 4 000 €

* Sous réserve de présentation d'un dossier complet conformément aux prescriptions de la Préfecture de Seine-Maritime (03/01/2022).

Une dynamique associative soutenue

Au total, **29 850 €** sont alloués pour renforcer la vitalité associative du territoire, soutenir des événements à rayonnement local et communautaire, et encourager les initiatives sociales, culturelles, sportives et touristiques.

Le Conseil Communautaire rappelle que ces subventions ne valent pas reconduction automatique : les associations devront renouveler leur demande chaque année.

VIII. FINANCES

Attribution de fonds de concours aux communes

Lors de sa séance du 1er octobre 2025, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a validé l'attribution de fonds de concours aux communes membres.

Ce dispositif, encadré par le règlement adopté en 2018 et actualisé en 2024, permet d'apporter un soutien financier aux projets d'investissement portés par les communes, dans le respect du plafond légal des aides publiques fixé à 80 %.

Un outil de solidarité intercommunale

Les fonds de concours constituent un levier important pour accompagner les communes dans la réalisation de projets structurants (travaux, aménagements, équipements...). Chaque demande fait l'objet d'une expertise technique et doit répondre aux critères d'éligibilité définis par le règlement.

RELEVÉ DE DÉCISIONS

SOUS RÉSERVE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Conseil Communautaire a ainsi validé l'attribution de crédits pour soutenir les projets communaux répondant à ces critères.

Une démarche concertée

Les propositions ont reçu un avis favorable de la Commission des Finances (3 septembre 2025) ainsi que du bureau élargi (18 septembre 2025).

PROPOSITION FONDS DE CONCOURS CONSEIL COMMUNAUTAIRE OCTOBRE 2025

COMMUNES	DESIGNATION	COEFFICIENT	MONTANT FONDS DE CONCOURS PLAFONNE
ANGIENS	Installation chauffage et LED à l'église	1	13 246,20 €
BERTHEAUVILLE	Installation garde corps mairie et église	1	4 253,85 €
BERTREVILLE	Mise aux normes assainissement salle des fêtes	1	3 461,90 €
BEUZEVILLE LA GUERARD	Travaux de restauration du chœur de l'église	1	10 529,55 €
CANY BARVILLE	Installation portail "Camping Clos des Charmilles"	0,8	2 939,04 €
CLASVILLE	Réhabilitation terrain multisport	1	30 285,00 €
CRASVILLE LA MALLET	Passage en LED des bâtiments communaux	1,1	1 526,13 €
CRASVILLE LA MALLET	Réhabilitation logement communal	0,8	725,36 €
ERMENOUVILLE	Remplacement porte d'entrée de l'école	1	1 040,40 €
FONTAINE LE DUN	Accès au groupe scolaire : motorisation portail	1	1 923,75 €
FONTAINE LE DUN	Réhabilitation cour de l'école - 1ère tranche	1	11 472,30 €
FONTAINE LE DUN	Installation clôture stade du Héron	1	3 672,45 €
GUEUTTEVILLE LES GRES	Travaux mur clôture de l'église phase 2	1	3 869,10 €
MANNEVILLE ES PLAINS	Réfection des vitraux de l'église	1	42 748,91 €
ST VALERY EN CAUX	Mise aux normes et extension du système de vidéoprotection	1	39 267,00 €
THIOUVILLE	Travaux de restauration de l'église (sols, murs)	1	30 344,56 €
VITTEFLEUR	Création d'une réserve incendie Crosville	1	13 806,00 €
VITTEFLEUR	création d'une réserve incendie Cote Chouette	1	13 398,93 €
VITTEFLEUR	Remplacement citerne incendie Les Cygnes	1	7 342,38 €
VITTEFLEUR	Travaux charpente église	1	1 215,00 €
VITTEFLEUR	Travaux de réhabilitation bâtiment rue des Fontaines	1	7 351,69 €
*Selon les coefficients des axes d'éligibilité prévus dans le règlement			244 419,50 €

Extrait des délibérations du [CC 01.10.2025]